



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	P	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	A	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	E	Michel HAMTIAUX
Dém	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 14/12/2020
2. Projet d'urbanisme « Mme ADAM » - Chirmont
3. Suivi de l'appel à projets « Wallonie Cyclable »
4. Hamoir, zone 30 (en attente de CPSR) et la prolongation de la zone 50 dans la rue d'Anthisnes
5. Projet de taxe pour les habitations sans emplacement de parking
6. A.P Pollec : 6 bornes de rechargement VAE (emplacements à définir)
7. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance est un peu particulière ; elle est organisée via l'application TEAMS.

1. Approbation du PV de la réunion du 14/12/2020

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2. Projet d'urbanisme « Mme ADAM » - Chirmont

Les documents relatifs à ce projet ont été envoyés ce jour par mail à tous les membres. Mme JASPART rappelle qu'il s'agit de 4 roulottes à destination touristique qui seront installées en 2 phases (2x2). Les roulottes ont une superficie de 20m², sont démontables (kits) et sont posées sur des plots ; elles peuvent accueillir 2 personnes et un parking est prévu. Pour la mise en place de ce projet, un seul arbre (jeune) doit être abattu. Une micro-station sera installée pour les eaux usées ainsi que des toilettes sèches. Le chauffage sera du gaz propane et une connexion internet pourra être établie via le garage de la propriétaire. Une seule roulotte sera à proximité d'une maison et quant aux autres, elles ne seront pas visibles au vu des arbres autour. L'entière du projet est en zone ZAC ; le RUE a été approuvé en 2014 et il est normalement interdit d'y installer des roulottes ainsi que d'amener des bombes. Au total, il y a deux écarts au RUE mais ce projet se définit comme écoresponsable et se situe dans un endroit caché. L'avis de la Région wallonne est négatif; dès lors, la Commune a souhaité demander l'avis des membres de la CCATM-CLDR. CILE et ORES sont favorables au projet et les pompiers sont favorables également mais sous conditions.

M. VAN ERPS trouve le parking rue du Chirmont dangereux car il y a beaucoup de va et vient de jeunes pas toujours bien attentionnés. D'ailleurs, des dégâts ont déjà pu être constatés à cet endroit. M. QUOILIN imagine que Mme ADAM dispose d'un permis d'exploiter du Code Wallon du tourisme car plus de 3 logements sont créés. Mme JASPART va se renseigner à ce sujet et précise que les roulottes sont toutes en zones à bâtir, une à densité moyenne et la seconde à densité faible. M. THONON met en garde vis-à-vis de l'avis des pompiers. Mme JASPART répond que la condition dépendait du système de chauffage (bombes de gaz) et qu'un retour est attendu prochainement ; il s'agit de la seule remarque des pompiers. La Commune ne sait pas où les roulottes sont fabriquées ni si les roues seront encore en service mais au vu de l'appellation du projet, il est probable que oui. Dans un camping, pour une appellation « roulotte », les roues doivent être présentes. M. TELLER signale que l'avis de la Commune peut dominer sur celui de la RW si ce dernier

est bien justifié. Les membres se demandent si ces roulottes pourraient devenir des résidences. Il est répondu qu'aucune domiciliation ne sera acceptée et le but du projet n'est pas celui-là ; les demandes de permis sont d'ailleurs différentes. Le permis d'exploiter du CGT n'est pas semblable au permis d'urbanisme et ils ne sont pas réalisés en même temps. Il est possible de déroger au RUE et d'accepter le projet de Mme ADAM moyennant réponses aux différentes conditions et questions posées. M. NUYTS remarque que les roulottes seront proches du nouveau lotissement communal ; ne risque-t-on pas d'avoir vue sur ces dernières un jour ? Mme JASPART acquiesce mais la suite du lotissement est un projet éventuel de la Commune et il est donc impossible de savoir si les roulottes seront vues un jour et il sera toujours possible de demander un déplacement des roulottes dans quelques années si le lotissement communal connaît une suite ; Mme ADAM est au courant du projet de la Commune.

L'ensemble des membres marquent leurs accords sur le projet de Mme ADAM avec 2 conditions :

- L'avis des pompiers doit être favorable : Mme ADAM doit répondre aux conditions demandées ;
- Le CGT doit être favorable.

3. Suivi de l'appel à projets « Wallonie Cyclable »

M. LECERF annonce que les résultats de cet appel à projets ne sont pas encore connus officiellement mais il paraîtrait que le dossier de la Commune soit retenu. Si tel est le cas, il faudra rebondir très rapidement avec le projet de la passerelle et le sentier menant à la gare. Le souhait est de pouvoir combiner les aménagements du quai, de la passerelle et du sentier en un seul dossier et d'obtenir les subsides de l'appel à projets, du Développement rural et de la mobilité douce. Actuellement, l'étude de la passerelle par l'ULg est toujours en cours ; le dossier est bloqué. Dès que tout sera terminé, il sera utile de réunir tout le monde autour de la table pour connaître les pourcentages de subsides de chacun. Il ne faut pas oublier que la Commission vélo est active et qu'elle est à mettre en parallèle avec cette Commission.

4. Hamoir, zone 30 (en attente de CPSR) et la prolongation de la zone 50 dans la rue d'Anthisnes

La réunion de la CPSR aura lieu après septembre pour la zone 30km/h, il n'y a donc aucune nouvelle relative à ce dossier. Le souhait est d'étendre la zone 50km/h pour toute la carrière du Blocquay au vu du nombre de camions y passant et au vu également du nombre d'usagers faibles grandissant. La Commune attend des nouvelles de Mme DOCTEUR du SPW.

5. Projet de taxe pour les habitations sans emplacement de parking

Ce sujet a déjà été abordé au Conseil communal. Comblain-au-Pont a souhaité établir cette taxe et a d'ailleurs paru dans la presse mais la tutelle a bloqué le projet, le montant souhaité par la Commune étant trop haut. A Sprimont, cette taxe est active et est d'un montant de 4000€ par emplacement manquant (2 sont demandés). Le problème qui s'est posé à Comblain est que la Commune réclamait 6000€ par place manquante et exige 1 place ½ par habitation ; le calcul ne peut être effectué et le nombre de places doit être entier. Cette taxe doit aussi préciser si elle sera valable pour les nouvelles constructions et/ou pour les transformations.

Le stationnement des voitures n'est plus un problème de centre-ville uniquement et l'évolution de la voiture amène des véhicules partout dans les villages où il devient compliqué de se garer. A Comblain-la-Tour et à Fairon, cela engendre des problèmes de voisinages. Il faut également préciser que la taxe ne résout pas toujours le souci car il n'est pas toujours possible de créer un parking. Il y a 15 ans, la Commune ne devait pas se poser ce genre de question. L'objectif n'est nullement d'enrichir la Commune mais bien de trouver des solutions là où les propriétaires baissent les bras trop vite. Pourquoi ne pas acheter un terrain plus loin ? Pourquoi ne pas créer un appartement en moins pour y installer un parking ? Toutes ces questions et bien d'autres doivent être posées. A Filot, rue de l'Eglise, 3 appartements ont été créés mais sans parking ; les locataires sont constamment en guerre. Mme MINGUET signale que cette taxe peut aussi limiter le nombre de logements. M. SILVESTRE se demande s'il ne faudrait pas imposer cette taxe lors d'un rachat d'habitation sans place de parking. Cette taxe serait liée au permis d'urbanisme et cela semble infaisable. M. NUYS propose de bloquer le projet proposé s'il ne répond pas aux demandes et cela évite de créer une taxe. M. LECERF répond qu'il y a énormément de situations différentes et qu'il n'y a pas toujours une solution pour un parking. Il cite l'exemple de la Boulangerie Louviaux qui va être transformée en 3 appartements et aucun parking ne sera créé vu qu'il s'agit de la rue du Pont. Si la taxe tombe, le propriétaire réfléchira, trouvera une solution plus loin et ne laissera pas le bâtiment à l'abandon. Même si le propriétaire paie la taxe, la Commune peut toujours refuser le permis d'urbanisme ; la taxe sera le dernier recours.

La communication relative à cette taxe devra bien être réalisée pour que cette dernière soit acceptée ; la taxe n'est pas un frein à l'investissement et les citoyens seront protégés. Le MasterPlan prévoyait déjà un parking rue du Moulin et mise en place d'une taxe ou non, du parking doit voir le jour dans la commune.

Il est proposé de suivre les dossiers de Comblain-au-Pont et de Sprimont pour envisager la suite à Hamoir.

6. A.P Pollec : 6 bornes de rechargement VAE (emplacements à définir)

Un appel à projets POLLEC est en cours ; la Province s'est inscrite en faveur de la mobilité douce. Les subsides sont de 75% et donc 25% à charge de la Commune. La Province a établi des plans en fonction du nombre d'habitants par zones et 3 bornes pour VAE sont disponibles pour Hamoir. Le prix est de 600€/ borne et au des subsides, la Commune envisage d'en acquérir 3 supplémentaire. Ces dernières pourraient être installées à l'Administration à l'OT et au Hall omnisports. Pour le reste, il faut analyser mais en tout cas, aucune n'est envisagée au Quai car c'est une zone inondable. Les bornes sont posées au sol ; si des blocs soulèvent les bornes, il faudra soulever le vélo pour le recharger et ce n'est pas l'objectif au vu parfois du poids des vélos.

Différents styles de bornes sont possibles ; Huy a dernièrement fait un marché pour l'acquisition de 20 bornes faciles d'utilisation. Les modèles proposés par la Province ne conviennent pas au Quai mais rien n'est encore acheté. En tout cas, il sera impossible de les déplacer donc le choix doit être judicieux. Un membre propose d'installer une borne à la gare sous l'augette prévue avec le nouveau parking. En outre, la Province songe aussi à développer les vélos partagés.

7. Divers

- Le rapport annuel ODR/CLDR sera envoyé demain par mail à l'ensemble des membres. Il est demandé à chacun de le lire et de l'approuver en retour du mail ;
- Le placement d'un distributeur BPost avance : la demande d'urbanisme est complète et le dossier suit son cours ;
- La Charte de la ruralité n'a pas avancé depuis la dernière réunion car il est nécessaire de parler avec les citoyens. Les chartes lues et provenant d'autres Communes, même voisines, ne peuvent être appliquées à Hamoir. Le travail sera effectué à partir d'une page blanche car chacun doit se reconnaître dans cette charte. Au de la situation sanitaire, il est possible d'envisager un appel dans le prochain Bulletin communal et de demander un retour par mail ou par téléphone. L'appel peut également être placé sur le site web avec un formulaire dynamique ;
- Le permis d'urbanisme pour le bâtiment Gaston Chauffé est obtenu ; une course contre la montre est lancée car les travaux doivent être terminés en juin ;
- Concernant la Maison des Associations, seulement 2 offres ont été reçues pour le poste chauffage. Le prochain Conseil communal votera l'entrepreneur ; en tout cas, chaque offre dépasse les estimatifs ;
- Les travaux du RAVeL entre Fairon et Comblain-la-Tour ne commenceront pas avant l'automne ; il s'agit de quelques réparations après les inondations ;
- La procédure est enclenchée pour vendre la salle La Royale ;
- Les négociations sont en cours pour l'achat du terrain au camping avec la famille EVRARD ;
- La deuxième phase des travaux de l'Eglise d'Xhignesse (pilasses, revêtement sol, vitraux, sanitaires) va débiter. Les travaux seront réalisés de concert avec l'Awap et les contraintes sont nombreuses car le bien est classé ;
- Il y a de plus en plus de vélos sur le quai de Wenigumstadt. Un membre demande s'il n'est pas possible d'améliorer la situation pour les riverains car c'est dangereux. Il serait peut-être envisageable d'intégrer ce Quai au projet WaCy puisque le souhait est de transformer le Quai du Batty en rue cyclable. Pourquoi ne pas effectuer la même chose pour le Quai de Wenigumstadt avec un panneau « excepté riverains » ? Il faudra rencontre Mme DOCTEUR ;
- Les héritiers de M. BANNEUX ont décidé de vendre le terrain à Filot à M. MORTEHAN mais ce dernier ne souhaite pas garder la totalité du terrain. Il y a un accord oral entre la Commune et M. MORTEHAN pour acquérir un morceau ainsi qu'un accès jusqu'au cimetière. L'auteur de projets travaille à nouveau sur les plans et ces derniers seront présentés lors d'une prochaine réunion. Après, une réunion avec Mme FRANCK sera programmée afin d'envisager la suite car le PCDR se termine bientôt et ce projet n'aura peut-être plus tout son intérêt au vu de l'espace perdu.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation et surtout leur connexion ! Il espère pouvoir organiser une réunion à l'Administration bientôt. La réunion est clôturée à 22H.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)